

Rapport du préavis municipal 05/09 concernant un crédit d'étude pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de Biogaz

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs François Chamot, et Enrico Thomas, rapporteur, Patrick Favre (excusé à la dernière minute pour raison de famille) s'est réunie à la maison de commune le jeudi 28 mai 2009 en présence de Monsieur Christian Bays, Syndic et Monsieur Jean-Daniel Dind, Municipal.

Messieurs Bays et Dind nous ont présentés le projet des frères Ramseyer à savoir la mise sur pied d'une installation de Biogaz dans le cadre de leur exploitation agricole à l'issue duquel ils ont répondu avec précisions à nos diverses questions et nous les en remercions.

Selon les explications un point important est apparu en 2015 la commune se verra dans l'obligation de rénover entièrement ses installations de chauffage.

Dès lors, ils nous semblent opportun de nous intéresser au projet de MM. Ramseyer car la création d'une installation de Biogaz permettrait à la commune dans le cadre de sa politique énergétique de faire un pas dans le développement durable. Cette solution permettrait de remplacer environ 80% du mazout consommé sur le site du collège et générerait donc une économie importante de plus de 120 tonnes de CO2 par an et ceci sans compter l'économie faite sur la taxe CO2.

De plus, la viabilité de ce projet paraît plausible au vu de l'intérêt marqué par les services industriels de la ville de Lausanne.

Le coût total des frais d'étude est estimé à CHF 55'000 environ pour l'ensemble des participants. Une clé de répartition des frais d'étude a été définie de la manière suivante :

- MM. Eric et Gérald Ramseyer 30%
- Commune de Lausanne 60%
- Commune de Palézieux 10%

Sur la base de ce qui précède, la part de la commune de Palézieux est estimée à CHF 5'500 environ à laquelle il faut ajouter des divers pour CHF 2'000 et CHF 1'000 pour les imprévus ce qui fait un montant total de CHF 8'500.

Le financement de ce montant de CHF 8'500 se ferait par les liquidités de la caisse communale.

Il est à noter que si le conseil accepte ce préavis, la commune n'est en aucun cas liée au projet de MM. Ramseyer et pourra en tout temps se retirer.

La commission chargée du préavis 05/09 concernant un crédit d'étude pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de Biogaz vous encourage à accepter ledit préavis est

1. D'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 8'500 pour participer à l'étude de réalisation d'une installation de Biogaz
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Pour la commission :

François Chamot


Enrico Thomas (rapporteur)

